

16.09.2022

Phishing sur fond de crise énergétique

Alors que la crise énergétique fait rage, de faux sites marchands proposant par exemple du bois de chauffage à bas prix ou des appareils permettant d'économiser de l'électricité prolifèrent sur la toile. Alors, soyez prudent et vérifiez la fiabilité du vendeur avant d'acheter !

Bien souvent, les criminels n'hésitent pas à profiter des crises pour s'enrichir. C'est notamment le cas actuellement avec la crise énergétique en cours. Des escrocs mettent sur pied de faux sites de vente en ligne et tentent d'appâter leurs victimes avec des prix défiant toute concurrence. Suite à l'augmentation des prix et aux risques de pénurie de gaz, les consommateurs sont à la recherche d'alternatives, comme le bois de chauffage et les appareils censés permettre d'économiser de l'électricité.

Voici les questions que vous devez vous poser pour reconnaître un faux site marchand :

- **Le prix est-il trop bas pour être vrai ?** Afin d'attirer le plus de clients potentiels possible, les prix pratiqués par les faux sites de vente en ligne sont généralement particulièrement bas.
- **Le paiement doit-il être effectué à l'avance ?** Dans la mesure du possible, commandez vos marchandises sur facture et non par paiement anticipé. Vous risquez autrement de ne jamais recevoir vos produits et de perdre votre argent.
- **Les coordonnées du vendeur, telles que l'adresse postale, l'email et le numéro de téléphone, sont-elles faciles à trouver ? Vous semblent-elles crédibles ?** Un vendeur sérieux n'a aucune raison de cacher ou de falsifier ces informations.
- **Où se trouve le siège de l'entreprise ?** Il est recommandé de vérifier l'adresse mentionnée dans les mentions légales à l'aide d'un moteur de recherche. Autrement, vous pouvez également consulter le site [shabex](https://www.shabex.ch/fr/) (<https://www.shabex.ch/fr/>) .
- **Les Conditions Générales de Vente (CGV) sont-elles faciles à trouver ?** Vous semblent-elles vraisemblables ? Si vous ne trouvez pas les CGV, il s'agit très probablement d'un faux site marchand.
- **La connexion au site de vente en ligne est-elle sécurisée ?** Indépendamment du site marchand visité, vous devez toujours veiller à ce que vos données soient transmises sous une forme cryptée (en particulier les mots de passe et les numéros des cartes de crédit). Découvrez [ici](https://www.ebas.ch/fr/le-controle-du-certificat/) (<https://www.ebas.ch/fr/le-controle-du-certificat/>) comment reconnaître une connexion sécurisée.
- **Le site web figure-t-il sur la « Watchlist » ?** La plupart des faux sites de vente en ligne sont répertoriés sur la « [Watchlist Internet](https://www.watchlist-internet.at/top-themen/) (<https://www.watchlist-internet.at/top-themen/>) ».

Pour en savoir plus, consultez le [Guide des achats en ligne](https://www.e-commerce-guide.admin.ch/ecommerce/fr/home.html) (<https://www.e-commerce-guide.admin.ch/ecommerce/fr/home.html>) du Secrétariat d'État à l'Économie SECO.

Cliquez [ici](https://www.ebas.ch/fr/le-phishing/) (<https://www.ebas.ch/fr/le-phishing/>) pour en savoir plus sur le thème du phishing.